



III. REQUALIFIER DES ESPACES AU SERVICE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS LE CENTRE ANCIEN

> Gestion environnementale & patrimoniale

Nature en ville et site patrimonial remarquable : Strasbourg

COMPRENDRE

Contexte historique, géographique et paysager

Le noyau ancien de la Ville se situe sur la Grande-Île, entouré par les bras de l'Ille et par de nombreux canaux, l'eau occupe une place importante dans la structuration de Strasbourg. L'ensemble urbain Grande-Île et Neustadt est **inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2017**. La morphologie de cet ensemble urbain reflète les nombreux bouleversements historiques qu'a connus la ville, reflets de l'histoire européenne : du camp romain de l'Antiquité à la capitale européenne d'aujourd'hui, en passant par la ville libre de l'époque médiévale, et l'alternance de périodes allemandes et françaises ! Les traces de ces époques marquantes, tout comme celles des activités artisanales et industrielles qui s'y développent, sont encore lisibles dans l'organisation de la ville.

L'architecture reflète un mélange entre influences germaniques et françaises, avec une synthèse unique en Europe. Maisons à pans de bois, hôtels particuliers du XVIIIe, immeubles art nouveau, témoignent des nombreux courants architecturaux européens, avec une interprétation locale singulière. Elle seule, la cathédrale de grès rose est un chef-d'œuvre de l'art médiéval !

Les quartiers Grande-Île et Neustadt offrent ainsi un paysage urbain exceptionnel, marqué par la silhouette de la cathédrale et par le destin européen de la ville.

La ville s'est développée depuis l'Antiquité autour du noyau de la Grande-Île, qui accueillait le camp romain d'Argentorate. Elle a connu de nombreux bouleversements historiques, et des rattachements successifs à l'empire germanique et à la France. Aujourd'hui, accueillant de nombreuses institutions européennes, Strasbourg est une capitale européenne.

PROJETS DE LA VILLE

Stratégies et objectifs portés par la Ville

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont engagé depuis plusieurs années une politique en faveur de la biodiversité et de la prise en compte du changement climatique.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) intégrant le Programme local de l'Habitat et du Plan de mobilité bénéficie de nombreux outils en faveur de la biodiversité et de contre le changement climatique. **Une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique Trame verte et bleue couvre la totalité du territoire.** Des outils réglementaires graphiques tels que les Espaces contribuant aux continuités écologiques, les Espaces plantés à conserver ou à créer, les arbres ou alignements d'arbres s'appliquent aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Ils sont complétés par des règles imposant un pourcentage d'aménagement paysager et/ou de pleine terre, par exemple.

Dès l'approbation du PLU en 2016, un article 15 du règlement écrit impose aux constructions, des performances énergétiques et environnementales. La dernière modification du PLU renforce encore davantage la prise en considération des préoccupations environnementales : panneaux photovoltaïques pour les nouveaux bâtiments, coefficients de biotope de surface, raccordement au réseau de chaleur etc.

La Ville s'est engagée dans un « Plan canopée », son indice est aujourd'hui d'environ 26 % sur la globalité du territoire et l'objectif fixé est d'atteindre 30% à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, le Plan Canopée s'articule autour de 4 axes majeurs : la protection du patrimoine arboré, l'extension de ce patrimoine, la recherche et le développement en lien avec l'arbre urbain, l'incitation à planter dans le domaine privé.

Projets connexes

- Depuis 2017, l'ensemble urbain Grande-Île et Neustadt est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce cadre, un plan de gestion permet d'assurer la bonne gestion du bien, sa conservation et sa valorisation. Une attention particulière est portée à la valorisation du cadre de vie, et notamment à la valorisation des berges et cours d'eau. Socle réglementaire principal de la protection du bien, le PSMV est un outil phare dans le plan de gestion UNESCO.
- Une politique de médiation à destination de tous les publics est également mise en œuvre. Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville de Strasbourg dispose d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, le 5e Lieu. L'exposition permanente «Un voyage à Strasbourg,» donne une place importante à la question de la nature en ville et de l'environnement paysager de Strasbourg. Des outils de médiation comme les plaquettes Parcours permettent aussi aux visiteurs de découvrir les paysages et les patrimoines naturels de la Ville en autonomie.

Carte d'identité

- Strasbourg : 283745 habitants
- Intercommunalité : 499 357 d'habitants (juillet 2021)
- VAH/PAH : Ville de Strasbourg – Ville d'art et d'histoire

Servitudes et documents de gestion

- 1974: création du secteur sauvegardé
- 1985 : approbation du PSMV en Conseil d'État
- 2009 : approbation de la révision du PSMV - 73 ha
- 2021 : arrêté d'approbation de la révision extension du PSMV de l'Eurométropole de Strasbourg - 210 ha

Strasbourg

La prise en compte de la nature en ville et du changement climatique dans les différentes pièces du PSMV

Objectifs généraux

Il s'agit de réviser et d'étendre le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) actuellement en vigueur pour mieux prendre en compte les enjeux du centre-ville et de l'ensemble de ses patrimoines. Le programme de 1981 a été réquestionné et étendu pour intégrer le cadre de l'extension du XIXe siècle, et ainsi englober l'ensemble du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le projet urbain durable se déclina en quatre points :

- Mieux connaître et valoriser la qualité du bâti et les conditions d'habitat au centre-ville ;
- Donner à la nature sa place en ville ;
- Valoriser les aménagements de l'espace public pour une meilleure qualité de vie et une meilleure fluidité des déplacements ;
- Garder et favoriser le dynamisme économique et commercial.

Méthode et étapes du projet

La révision-extension s'est basée sur une étude fine du bâti (fiches unitaires foncières et espace public) ainsi que des analyses paysagères, environnementales, urbaines et sociologiques qui ont donné lieu à un diagnostic détaillé. Celui-ci a été recoupé avec une démarche de concertation afin de s'assurer que la parole et les préoccupations des habitants soient pris en considération dans le futur document d'urbanisme réglementaire.

Outils déployés

Le PSMV s'articule autour d'un règlement écrit et graphique, auquel s'ajoutent des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles.

Les OAP « Nature en ville », « Habitat » ou l'identification réglementaire des linéaires commerciaux, des continuités écologiques permettent d'avoir des règles et des orientations pour articuler les différents objectifs de dynamisme, d'attractivité et de nature à la qualité de vie des habitants et de leur habitat.



1. Vue aérienne de Strasbourg
2. Façade de Strasbourg
3. Parc de Strasbourg

Le règlement écrit favorise la meilleure intégration de la nature aux espaces non bâtis. Ex : prescriptions pour les sols perméables, albédo faible, pourcentage d'espaces végétalisés, nombre d'arbres à planter par m², l'interdiction de construire dans les courtes ou encore la protection des jardins de devant historiques en front de rue. Il prescrit également pour le bâti, des matériaux et des mises en œuvre traditionnels. L'article 5, traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions est entièrement consacré à la prise en compte du développement durable et du changement climatique.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etat, Ville et Eurométropole de Strasbourg

ateliers thématiques, réunions publiques...

MAÎTRE D'ŒUVRE

Groupeement Grégoire André

PARTENAIRES

Agence d'urbanisme de la région de Strasbourg, CCI, service régional de l'inventaire, historiens, architectes et paysagistes, Atmo Grand est, ASTUS, ASMA, Alsace nature, les Amis du vieux Strasbourg, les Vitrines de Strasbourg, habitants

DURÉE DU PROJET

> Procédure de révision extension du PSMV : prescrite par arrêté préfectoral fin 2011
> Le document arrêté entre dans une phase administrative (Commission nationale des Sites patrimoniaux remarquables, enquête publique, approbation prévue fin 2022)
> PSMV futur couvrira la totalité du SPR de Strasbourg, lui-même proche du périmètre du bien universel UNESCO

MÉTHODE DE CONCERTATION

Les habitants et les partenaires ont été mobilisés lors de la phase de concertation : enquête par questionnaires aux partenaires et professionnels, balade urbaine,

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Arrêté d'approbation le 6 décembre 2021 par la commission locale du SPR

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.strasbourg.eu/>

CONTACT

Clémentine PERNOT, Chargée de mission patrimoine, Service Action culturelle, Direction de la Culture, Ville et Eurométropole de Strasbourg
clementine.pernot@strasbourg.eu

PUBLICATION JUILLET 2022

Auteur :

Clémentine Pernet, Chargée de mission patrimoine, Département Architecture et Patrimoine - 5e Lieu, Ville et Eurométropole de Strasbourg

Crédit photos : Frantisek Zvardon, Luc Boegly, Klaus Stober - Ville et Eurométropole de Strasbourg

